

---

Adresse de la commune de Givry, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants, annonce la production de salpêtre, et l'envoi d'argenterie et d'un cavalier, lors de la séance du 17 prairial an II (5 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de Givry, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants, annonce la production de salpêtre, et l'envoi d'argenterie et d'un cavalier, lors de la séance du 17 prairial an II (5 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 337-338;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14101\\_t1\\_0337\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14101_t1_0337_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

et les fanatiques sont des Encelades qu'il a trop longtemps soufferts et dont l'existence accuse la justice et sa puissance.

Nous votons avec vous des remerciemens à l'immortel Geoffroi. S. et F. »

MONCIEN (*présid.*), QUIN (*secrét.*), VALET.

## 14

Les membres de la société populaire du Havre-Marat, département de Seine-Inférieure, écrivent qu'ils ont frissonné d'horreur en apprenant l'attentat dirigé contre les jours de Robespierre et Collot-d'Herbois; ils applaudissent au courageux dévouement de Geffroy, et disent qu'il n'en est pas un parmi eux qui n'envie son honorable blessure.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Le Havre, 8 prair. II*] (2).

« Représentants du peuple,

Nous avons frissonné d'horreur en apprenant l'abominable attentat que la main d'un scélérat a commis sur la représentation nationale dans la personne de Collot d'Herbois, votre collègue.

Cet affreux assassinat eut couvert d'un voile funèbre la République s'il s'était consommé; mais une puissance invisible a rendu vain le projet exécrable de ce forcené; puisse son prompt supplice épouvanter les monstres qui oseraient attenter à vos jours.

Nous avons applaudi avec transports au courage, au dévouement de Geoffroy.

Il n'est pas un seul de nous qui n'envie son honorable blessure et qui ne fut prêt à verser tout son sang pour sauver ou prolonger la vie d'un ami, d'un père de la patrie. S. et F. ».

DARTET (*présid.*), CHAREAU, ALEXANDRA, VALINET.

## 15

Les citoyens composant le conseil-général de la commune de Givry (3), district de Chalons-sur-Saone, réunis à la société populaire du même lieu, expriment leurs sentimens sur les travaux de la Convention, et leur indignation contre les traîtres et les conspirateurs. Ils annoncent que leur petite commune seule a produit plus de 1,500 livres de salpêtre d'une très-bonne qualité, et que leur atelier, qui est en pleine activité, en produira bientôt davantage. Ils ajoutent que la superstition a entièrement disparu de ces contrées; que leur temple, décoré d'une architecture moderne, dédié à l'Être Suprême et à l'immortalité de l'âme, est dégagé de tous ces simulacres qui ne tendoient qu'à l'idolâtrie en insultant à la raison humaine; et que les objets d'or, d'argent, cuivre, bronze et fer ont été envoyés depuis long-temps pour

augmenter les ressources et les richesses de la République. Enfin, ils terminent en disant qu'aux précédens envois qu'ils ont déjà faits de linge, d'habits, d'armes, d'effets d'équipement en tout genre, ils joignent le reçu des administrateurs de leur district d'un cavalier Jacobin tout armé et équipé, qu'ils fournissent pour la défense de la patrie, et à qui ils ont donné sa route pour l'armée du Rhin, où il est déjà rendu.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Givry, s.d.*] (2).

« Citoyens législateurs,

Une faction liberticide avait longtemps agité le sanctuaire des lois; des perfides conspiraient votre perte et celle de la République; déjà ils se flattaient de l'opérer en vous avilissant, mais votre brûlante énergie, votre fermeté persévérante ont fait échouer les traîtres; ils n'ont pu tenir devant les vertus brillantes que vous leur avez opposées et qui ont sauvé la patrie.

Protéger l'innocence, pardonner à la faiblesse, ne faire trembler que l'iniquité, aplanir et redresser les sentiers de la justice, les purger surtout de ces êtres immoraux qui n'en étaient que les guides infidèles, de ces druides modernes qui tendaient des pièges à l'ignorance et à la crédulité, réformer les mœurs, en même temps que vous repoussez les armées coalisées des tyrans en les faisant trembler jusque dans leur repaire, voilà des travaux et des faits auxquels la postérité aura peine d'ajouter foi et qui voudront bien ceux tant vantés dans la fable d'Hercule.

Que les despotes comptent encore s'ils le peuvent les siècles ou les années qu'ils prétendent avoir illustrés par l'assassinat des peuples ou par leurs brigandages. Nous, nous ne compteront désormais que les jours, les heures et les instans qu'ont existé les martyrs de la liberté et ceux de nos représentans fidèles qui resteront à leur poste.

Continuez donc, Pères de la patrie, vous que le peuple a chargés de son bonheur, à affermir notre liberté, et tandis que vous la consolidez en l'entourant de toutes les vertus morales et civiques, nous nous occuperons, ainsi que nous l'avons fait jusqu'à présent, de faire exécuter vos salutaires décrets avec tout le zèle et la surveillance qui caractérisent de vrais patriotes; déjà notre petite commune a produit seule plus de 1500 livres de salpêtre d'une très bonne qualité. Notre atelier qui est en pleine activité en produira bientôt davantage et nous augmenterons ainsi la masse du nitre qui doit foudroyer nos ennemis; déjà les parents de nos braves défenseurs, et nos patriotes indigents vont jouir des bienfaits et de la munificence de la nation; la superstition a entièrement disparu de nos contrées; notre temple décoré d'une architecture moderne dédié à l'Être Suprême et à l'immortalité de l'âme, est dégagé de tous les simulacres qui ne tendoient qu'à l'idolâtrie en insultant à la raison humaine. Les objets d'or,

(1) P.V., XXXIX, 35. B<sup>in</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Lois, n<sup>o</sup> 616; Mon., XX, 665; Mess. soir, n<sup>o</sup> 657; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1362; J. Fr., n<sup>o</sup> 620; M.U., XL, 285.

(2) C 306, pl. 1161, p. 6.

(3) Saône et Loire.

(1) P.V., XXXIX, 36. B<sup>in</sup>, 25 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 4 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 305, pl. 1148, p. 8.

d'argent, cuivre, bronze et fer vous ont été envoyés depuis longtemps pour augmenter les ressources et les richesses de la République.

Enfin, aux précédents envois que nous avons déjà faits, de linges, d'habillements et d'effets d'équipement en tous genres, nous joignons à la présente le reçu des administrateurs de notre district d'un cavalier jacobin tout armé et équipé que nous fournissons pour la défense de la patrie; nous lui avons donné sa route pour l'armée du Rhin où il est déjà rendu, et s'il revient vainqueur, s'il a exterminé pour sa part un certain nombre de satellites des despotes, alors nous vous le présenterons comme étant plus digne de vous porter notre hommage et de vous témoigner de vive voix les sentiments de reconnaissance et d'admiration dont nous sommes tous pénétrés. »

SIROT, BREST, CHOFFLET, DAVID, BIGUIER, GUILLOT, GENAIVRE, CHAMPION, MONTILLOT, VERJUX, PARIÉ, LOGEROTTE, BERARD, DAVID.

## 16

Les membres composant le tribunal du district de Limoges (1) félicitent la Convention de ce que deux représentans zélés ont échappé au fer des assassins.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Limoges, s.d.] (3).

« Citoyens représentans,

Un crime atroce a été projeté; la main parricide a été armée; deux de nos plus fidèles représentans ont été désignés pour victimes: le génie tutélaire de la France a veillé sur leurs jours; l'assassin a vu ses armes se refuser aux coups qu'il voulait porter.

Un français peut-il avoir conçu ce dessein abominable? Non, le français libre pratique les vertus, les tyrans seuls ou leurs suppôts peuvent méditer des crimes et les faire exécuter.

Lorsque la victoire est à l'ordre du jour pour la France, lorsque tous les projets des traîtres se trouvent découverts, que reste-t-il à faire à des esclaves? les lâches, ils ne peuvent plus nous combattre, ils fuient, ils voudraient nous assassiner.

C'est en vain qu'ils frapperont, même dans l'obscurité, leurs coups ne pourront nous atteindre: la liberté triomphera, eux seuls seront anéantis.

Nous ne saurions, Citoyens représentans, vous peindre l'émotion qu'a excitée en nous la lecture du rapport de l'assassinat prémédité de Robespierre et de Collot d'Herbois; s'ils n'eussent pas été vertueux nos ennemis n'auraient pas cherché à les perdre.

Lorsque nous avons su que leurs jours n'étaient plus en danger, nous avons levé les

maines au ciel, et bénissant l'Être Suprême qui dirige nos destinées, nous lui avons adressé des vœux sincères; il seront exaucés puisqu'ils tendent au bonheur du peuple.

Que Pitt se glorifie d'avoir employé les trésors de l'Angleterre pour payer les assassins, mais qu'il frémisses, il n'aura pas à se féliciter d'avoir ébranlé la France par aucun des coups que sa scélératesse avait préparés.

Un gouvernement est établi, tout marche d'un pas égal et ferme, la vertu est récompensée, le crime puni, les cris de victoire se font entendre dans toutes nos armées, sur toutes nos frontières; la République est inébranlable; il ne reste plus qu'à faire punir les rois par les peuples qu'ils assassinent chaque jour. »

DAVID (présid.), LENOIR, VITESTIVAUD, PERGAUD, SECONNET, DEVARNET.

## 17

La société populaire régénérée de Fontenay-le-Peuple (1), département de la Vendée, remercie la Convention de ce que, par son décret du 18 floréal, elle a découvert à l'univers les caractères ineffaçables que la nature a gravés au fond des cœurs du peuple français.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Fontenay-le-Peuple, s.d.] (3).

« Vous venez de garantir à l'univers les sentiments du peuple français, vous avez mis à découvert les caractères ineffaçables que la nature a gravés au fond de nos cœurs; quelques hommes cruels et perfides avaient encore tenté d'égarer le peuple en lui ôtant l'idée consolante de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'âme; ils ne laissaient qu'un vide effrayant à la place d'un sentiment plus cher à l'homme juste que sa propre existence. Ils confondaient ainsi le vice et la vertu, et celui qui n'avait pas profondément médité les principes de la morale et de la philosophie, pouvait être égaré par les passions qui deviennent trop souvent l'écueil du cœur humain; c'est ainsi qu'ils donnaient une nouvelle trempe aux poignards du fanatisme contre la liberté.

L'œil vigilant des représentans du peuple s'est encore ouvert sur cette nouvelle perfidie. Ceux qui en avaient ourdi la trame sont tombés dans la fosse qu'ils voulaient creuser sous nos pas. Le courage invincible d'une nation qui combat sous l'égide de la justice et de la probité apprendra aux tyrans, aux despotes et aux scélérats qui leur sont dévoués que ce ne sera plus en vain que le peuple français aura conquis sa liberté et que sous les auspices de l'Être Suprême il saura maintenir la sainte égalité. »

Aristide DILLON (présid.), LADOUERP (secrét.), GAULY, JULIEN.

(1) Ci-devant Fontenay-le-Comte.

(2) P.V., XXXIX, 36. B<sup>in</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>); Mon., XX, 666; J. Sablier, n° 1362; M.U., XL, 285; C. Eg., n° 657.

(3) C 306, pl. 1161, p. 7.

(1) Haute Vienne.

(2) P.V., XXXIX, 36. B<sup>in</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>)

(3) C 305, pl. 1148, p. 9.